

COMMUNE DE ENTZHEIM  
Mairie  
ROUTE DE STRASBOURG  
67960 ENTZHEIM

**Affaire n° 2023624602**

**Suivi par :** Aurélie VELTEN

**Téléphone :** 03 88 18 74 50 - **FAX :** 03 88 20 64 96

**Email :** grd-contact-guichet@es-groupe.fr

**Objet :**

PC06712422V0015 INSTALLATION CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

à l'adresse : AEROPORT INTERNATIONAL

67960 ENTZHEIM

Strasbourg, le 25/07/2023

Madame, Monsieur,

Nous avons réceptionné le **07/07/2023** votre consultation dans le cadre de l'instruction de l'autorisation/certificat d'urbanisme n° **PC06712422V0015** envoyée le **07/07/2023** (cachet de la poste) concernant le projet ci-dessous :

**CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE (STRASBOURG)**

**AEROPORT INTERNATIONAL  
67960 ENTZHEIM**

Nous vous informons que nous avons instruit cette demande sur la base des indications que vous nous avez fournies, à savoir : **Nouveau raccordement** avec une puissance demandée de 28000 kVA correspondant à un raccordement de type **producteur P > 250 kVA Tri.**

**Pas d'observation particulière.**

Après étude par nos services, le raccordement de ce projet soumis à autorisation d'urbanisme ne nécessite pas de contribution de la Collectivité en Charge de l'Urbanisme au financement d'extension du réseau public de distribution externe à cette opération.

Comme le prévoit l'article 18 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000, la contribution relative aux travaux de branchement et d'extension internes à l'opération est à financer par le bénéficiaire du raccordement. Dès lors, si vous deviez délivrer l'autorisation sollicitée, nous établirons à l'attention du bénéficiaire une proposition technique et financière (PTF) relative aux travaux de branchement et d'extension internes lorsque nous réceptionnerons sa demande de raccordement. La réalisation des travaux de branchement et d'extension internes à l'opération du bénéficiaire sera alors conditionnée par :

- la prise en charge par le bénéficiaire de la part relative aux branchements et équipements propres de l'opération non comprise dans ce courrier. Ces travaux feront l'objet d'une PTF spécifique établie à l'attention du bénéficiaire lors de la réception par nos soins de sa demande de branchement.

La présente réponse est valable 3 mois, sous réserve que les besoins en puissance et caractéristiques générales de l'opération indiqués par le bénéficiaire, lors de sa demande de raccordement, correspondent aux hypothèses d'études indiquées ci-dessus. Dans le cas contraire, le raccordement de l'opération pourra éventuellement nécessiter des travaux d'extension externes à l'opération dont la collectivité en charge de l'urbanisme sera la débitrice.

Strasbourg Electricité Réseaux S.A.

Capital de 9 000 000 Euros • 26, boulevard du Président Wilson • F-67932 Strasbourg Cedex 9  
RCS Strasbourg TI 823 982 954 • N° d'identification Intracommunautaire (TVA) FR 01 823 982 954  
Tél + 33 (0)3 88 20 70 40 • Fax + 33 (0)3 88 20 60 11 • [www.strasbourg-electricite-reseaux.fr](http://www.strasbourg-electricite-reseaux.fr)

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Votre gestionnaire de raccordement :  
Aurélie VELTEN



ÉS Réseaux  
Électricité de Strasbourg SA  
Gestionnaire du Réseau de Distribution